

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

14 RUE ST HUBERT

77500 CHELLES



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :		Adresse :	14 RUE ST HUBERT 77500 CHELLES
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	8LAC-PCE	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	11/10/2017	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Mickaël JULIEN	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
N° certificat :	CPDI 3541	Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
Date d'obtention :	06/08/2015	N° de contrat d'assurance :	55897385
Organisme certificateur	I.CERT PARC EDONIA - BAT G - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2017

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 24/10/2017

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : DEMOULIN Frédéric

Nom du diagnostiqueur : Mickaël JULIEN



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	10
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	10
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	11
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	13
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	14
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	15
ATTESTATION	16
CERTIFICAT DE COMPETENCES	17

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
Extérieurs		Conduit		Canalisation	8LAC-PCEP001	JP	BON ETAT	Amiante détectée

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Échantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Voir commentaire	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : FAIRE UN PRÉLÈVEMENT SUR 1 MUR PAR CHAMBRE
Couloir	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 MUR
Cuisine	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 MUR
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 MUR
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Plafonds	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces sèches	LOGEMENTS COLLECTIFS	Plafonds	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Programme non défini	Revêtement de sols	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Programme non défini	Plinthes	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Entre ouvrant et dormant de fenêtres	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Entre dormant et maçonnerie de fenêtres	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Entre tableau extérieur et bâti de fenêtre	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Fenêtres	Programme non défini	Joint de parclose	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Fenêtres	Programme non défini	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Échantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Entre ouvrant et dormant de portes d'entrée	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Entre tableau extérieur et bâti de portes d'entrée	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Entre dormant et maçonnerie de portes d'entrée	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Portes d'entrées	Programme non défini	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Portes d'entrées	Programme non défini	Joint de parclose	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Cages d'escalier	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Murs	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	
Cages d'escalier	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafonds	Programme non défini	Enduit béton	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE SUR TOUS LES NIVEAUX
Locaux communs	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Fenêtres bois	Programme non défini	Joint de parclose	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Locaux communs	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre ouvrant et dormant de fenêtres Bois	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Locaux communs	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre dormant et maçonnerie de fenêtres Bois	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Locaux communs	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre tableau extérieur et bâti de fenêtre Bois	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Caves	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre ouvrant et dormant de fenêtres Bois	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Échantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Caves	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre dormant et maçonnerie de fenêtres Bois	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Caves	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre tableau extérieur et bâti de fenêtre Bois	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Caves	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Fenêtres bois	Programme non défini	Joint de parclose	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-sol	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Murs	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-sol	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafonds	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-sol	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafonds	Programme non défini	Flocage	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-sol	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafonds	Programme non défini	Fibralith	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-sol	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Ensemble des zones	Programme non défini	Calorifugeage	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Sols	Programme non défini	Revêtement de sols	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Murs	Programme non défini	Faïence 1	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Murs	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafonds	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafond	Programme non défini	Fibralith	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafond	Programme non défini	Flocage	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Échantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafond	Programme non défini	Calorifugeage	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE suivant la norme
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafond	Programme non défini	Dalle de faux-plafonds	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Ensemble des zones	Programme non défini	Ensemble des éléments	100%	NE PAS OUBLIER - d'inspecter l'ensemble des conduits dans l'ensemble des pièces/locaux
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Tuyauterie	Programme non défini	Joint de bride	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Tuyauterie	Programme non défini	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Sous-stations	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Bouche de ventilation	Programme non défini	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Balcon	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Balcon	LOGEMENTS COLLECTIFS	Plafonds	Programme non défini	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Balcon	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Programme non défini	Revêtement de sols	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Balcon	LOGEMENTS COLLECTIFS	Garde-Corps	Programme non défini	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Balcon	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Programme non défini	Joint de brique	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Balcon	LOGEMENTS COLLECTIFS	Plafonds	Programme non défini	Revêtements existants	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Balcon	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Programme non défini	Revêtements existants	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Échantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Balcon	LOGEMENTS COLLECTIFS	Ensemble des zones	Programme non défini	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Extérieurs	LES EXTERIEURS	Sols	Programme non défini	Réseaux enterrés	100%	'- Inspection des réseaux enterrés SOUS LES TAMPONS
Hall	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Portes	Programme non défini	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Hall	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre ouvrant et dormant de porte	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Hall	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Porte	Programme non défini	Joint de parclose	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Hall	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre ouvrant et dormant de porte	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Hall	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre dormant et maçonnerie de portes	Programme non défini	Joint d'étanchéité	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Combles	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Ensemble des zones	Programme non défini	Conduit Amiante ciment	100%	Voir état de conservation Gaine de sécurité gaz en amiante ciment au DERNIER ETAGE et COMBLE
Palier	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Ensemble des zones	Programme non défini	Plaque plane Amiante ciment	100%	Vérifier la présence des plaques coupe fu

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

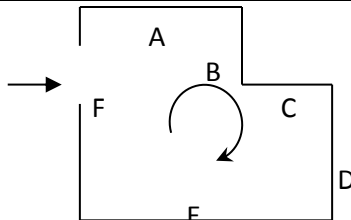
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

Néant

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Bâtiment			OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Bâtiment									

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Extérieurs		Conduit		8LAC-PCEP001	Canalisation	BON ETAT	Amiante détectée	JP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

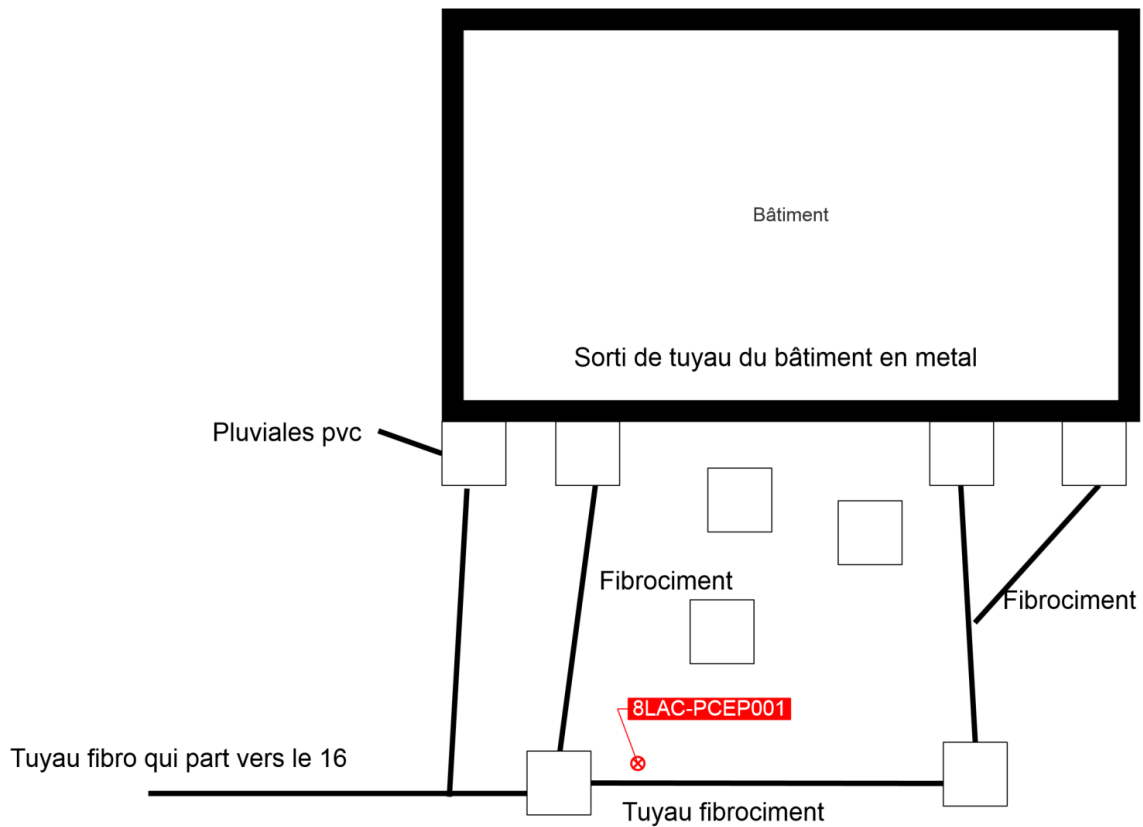
PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 8LAC-PCEP001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	8LAC-PCE 11/10/2017		Extérieurs
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit		11/10/2017	BRUNOT Tristan
LOCALISATION		RESULTAT	
Canalisation		Amiante détecté	
EMPLACEMENT			
			

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS

www.architecte.fr



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

Aucun document disponible

ATTESTATION



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courrier 8 10 33
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55897385 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - Le constat des Risques d'exposition au plomb
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
 - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
 - Dossier technique amiante
 - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition
 - Diagnostic amiante parties privatives
 - Présence de termites et autres insectes xylophages

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la compagnie

Allianz IARD
Direction Opérations Entreprises
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnosticneur Immobilier

N° CPDI 3541 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BRUNOT Tristan

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante	Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet : 06/08/2015 - Date d'expiration : 05/08/2020
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/03/2016 - Date d'expiration : 01/03/2021
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 20/07/2016 - Date d'expiration : 19/07/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 20/09/2016.

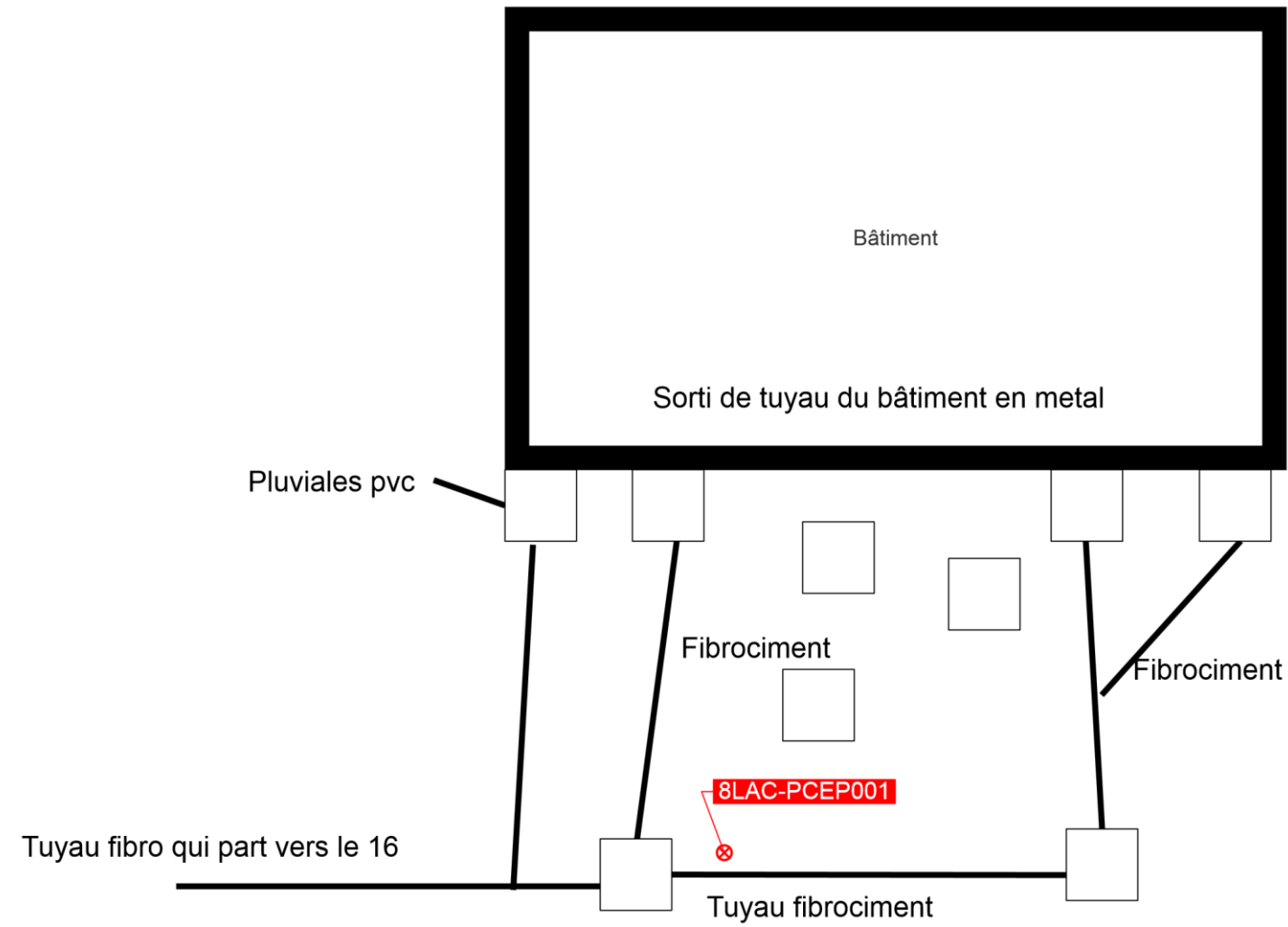
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 10/12/2011. Arrêté du 15 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 20 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2008 et du 27/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 03/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticneur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPEDI FR11 rev 11



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés